

L'AFRIQUE ET SES DIVERGENCES DIPLOMATIQUES

Union Africaine, Nations Unies et la candidature de Macky Sall : quand l'Afrique se divise au moment de s'unir

Par le Dr Abdoul Latif Aïdara

*Directeur général du CISPAIX — Centre africain d'intelligence stratégique
Coordinateur de l'UPEACE en Afrique francophone*

Introduction

Permettez-moi de commencer par une image que je garde en mémoire depuis des années. Lors d'un sommet de l'Union africaine, j'ai vu des chefs d'État se lever comme un seul homme pour dénoncer l'injustice du système international, réclamer une réforme du Conseil de sécurité, exiger que l'Afrique soit enfin traitée en égale parmi les nations. La salle vibrait d'une énergie rare. Et puis, quelques mois plus tard, dans les coulisses d'une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies, ces mêmes pays votaient dans des directions radicalement différentes, chacun selon ses calculs, ses allégeances, ses dettes diplomatiques.

C'est cette contradiction fondamentale que je souhaite explorer ici. Non pas pour accabler l'Afrique, dont je suis fier d'être un fils, un intellectuel, un acteur institutionnel, mais pour comprendre, lucidement, pourquoi notre continent peine si souvent à transformer son énergie commune en puissance collective. La récente séquence autour de la candidature de Macky Sall au poste de Secrétaire général des Nations Unies nous en a offert, en mars 2026, une démonstration d'une clarté presque chirurgicale.

1. Deux maisons, deux logiques

L'Afrique vit simultanément dans deux maisons diplomatiques aux règles différentes. La première, c'est l'Union africaine, fondée sur un principe que j'ai toujours trouvé audacieux : la non-indifférence. Contrairement à l'OUA qui se contentait de répéter "les affaires africaines aux Africains" tout en fermant les yeux sur les crimes, l'UA s'est reconnu, dans son Acte constitutif de 2000, le droit d'intervenir quand des atrocités sont commises sur le sol continental. C'est un progrès normatif réel, presque révolutionnaire pour une organisation fondée par des États qui ont souffert de l'ingérence coloniale.

La seconde maison, c'est l'ONU, bâtie sur la Charte de San Francisco de 1945, un texte qui a figé l'ordre mondial au lendemain d'une guerre que l'Afrique n'avait pas choisie. Cinq puissances permanentes au Conseil de sécurité, toutes avec droit de veto, aucune africaine. L'Afrique fournit pourtant plus de la moitié des Casques bleus dans le monde. Elle saigne pour une paix internationale dont elle ne fixe pas les règles. Il faut appeler les choses par leur nom : c'est une injustice structurelle, héritée de la décolonisation inachevée du droit international.

Ce que le Consensus d'Ezulwini, adopté en 2005, a traduit en langage diplomatique, deux sièges permanents pour l'Afrique, avec droit de veto, reste vingt ans plus tard lettre morte. Non par manque de légitimité africaine, mais parce que les grandes puissances ne partagent pas volontiers leur pouvoir. Et parce que l'Afrique, pour des raisons que j'analyserai, ne parvient ni à exercer la pression collective nécessaire pour les y contraindre ni à s'entendre sur les pays désignés pour la représenter au niveau des élites du conseil de sécurité.

II. Les fractures que nous préférons ne pas nommer

Je travaille depuis des années avec des diplomates, des officiers, des fonctionnaires internationaux venus de tout le continent. Et l'une des choses qui me frappe le plus, c'est la distance entre le discours public de l'unité africaine et la réalité des conversations privées. En coulisse, les divergences sont assumées, souvent profondes, parfois irréductibles.

La première fracture est héritée de l'histoire coloniale. Le clivage entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone n'est pas une anecdote diplomatique : il structure en profondeur les postures internationales. Des États de la zone d'influence française ont longtemps orienté leurs votes selon des logiques d'alignement implicite avec Paris, ce que j'appelle la "diplomatie de la dépendance confortable". De l'autre côté, les pays du Commonwealth gravitaient autour de Londres et Washington. Ces allégeances ne sont pas figées, elles évoluent, mais elles pèsent encore lourd dans les consultations onusiennes.

La deuxième fracture est idéologique. Entre les États qui valorisent la souveraineté absolue comme bouclier, Algérie, Zimbabwe, Éthiopie sous certains régimes, et ceux qui adhèrent à une vision plus institutionnelle et libérale des relations internationales, Ghana, Kenya, Sénégal ; il existe des incompréhensions profondes sur des questions aussi fondamentales que la responsabilité de protéger, le rôle de la Cour pénale internationale ou les conditionnalités des élections et des libertés démocratiques.

La troisième fracture est économique. Un pays exportateur de pétrole ou de minerais stratégiques ne calcule pas de la même façon qu'un État importateur net de matières premières. Les intérêts divergent sur les sanctions, sur le financement climatique, sur la régulation des multinationales. L'appartenance à des blocs économiques concurrents, CEDEAO, AES, SADC, CAE, Union du Maghreb arabe, génère des loyautés ou animosités régionales qui compliquent encore la cohésion continentale.

Certains dossiers contemporains ont mis à nu ces fractures

La Libye en 2011 reste pour moi le traumatisme fondateur de la diplomatie africaine contemporaine. L'UA avait bâti une feuille de route politique, proposé une médiation, travaillé à une solution négociée. L'OTAN, armée d'un mandat onusien interprété à sa manière la crise et a transformé une zone d'exclusion aérienne en opération de changement de régime, outrepassant ainsi le mandat de l'ONU. L'UA a été court-circuitée, ignorée, humiliée. Depuis lors, le rapport de l'Afrique à l'interventionnisme onusien n'a jamais retrouvé sa candeur.

La question de la CPI révèle une autre ambivalence que nous portons collectivement. L'UA a dénoncé la Cour comme instrument de justice à géométrie variable, ciblant systématiquement des dirigeants africains. Des retraits ont été annoncés en 2016. Mais l'UA elle-même est qui a co-porteur du Statut de Rome. Tout laisse à croire que nous réclamons une justice internationale, mais nous refusons qu'elle s'applique à nos pairs. Cette contradiction mérite qu'on la regarde en face.

Le vote sur l'Ukraine en mars 2022 a exposé la cartographie de nos divisions à la face du monde. Vingt-huit États africains ont voté pour la résolution condamnant l'invasion russe, dix-sept se sont abstenus, un a voté contre, huit étaient absents. Cette géographie du vote dit quelque chose de vrai sur l'Afrique : des dépendances militaires réelles avec Moscou, un attachement sincère au non-alignement, une méfiance ancienne envers une Occident qui invoque le droit international quand cela l'arrange. Ce n'est pas de l'incohérence, c'est une complexité mal gérée qui traduit une faiblesse structurelle dans les postures stratégiques.

II. La candidature de Macky Sall : un miroir sans complaisance

Je dois ici faire preuve d'une transparence particulière. En tant que Sénégalais, directeur d'un centre de recherche stratégique à Dakar, je suis à la fois observateur et partie prenante d'une séquence diplomatique qui a secoué notre pays et illuminé, dans tous les sens du terme, les contradictions de notre continent.

Le 2 mars 2026, l'ancien président Macky Sall a officialisé sa candidature au poste de Secrétaire général des Nations Unies. L'annonce n'a surpris personne dans les milieux diplomatiques. Ce qui a surpris, c'est le porteur officiel de la candidature : non pas le Sénégal, mais le Burundi, dont le président Évariste Ndayishimiye préside l'Union africaine. Le message implicite était clair : le Sénégal de Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko, élu en 2024, ne soutiendrait pas son propre ancien chef d'État.

Ce que je veux dire ici, sans prendre parti dans le débat politique sénégalais qui ne m'appartient pas en tant qu'analyste, c'est que cette situation incarne quelque chose de profondément nouveau dans notre diplomatie. Pour la première fois à ma connaissance, un État africain s'est opposé formellement, et publiquement, à la candidature de son propre ex-président à un poste international majeur. La transition politique intérieure sénégalaise, avec ses accusations de répression, ses questions sur la gestion des deniers publics, ses tensions entre l'ancien et le nouveau pouvoir, a directement contaminé la scène diplomatique continentale.

Le 26 mars, la Commission de l'UA engageait une procédure dite silencieuse : si moins d'un tiers des 55 membres s'opposait avant la clôture du lendemain soir, la candidature était réputée adoptée par consensus. Une mécanique conçue pour fluidifier les décisions, mais qui s'est transformée en révélateur.

Le 27 mars, la note verbale est tombée : vingt États membres avaient rompu le silence. La candidature de Macky Sall ne bénéficiait d'aucun soutien formel de l'organisation continentale. Dans le détail, que son équipe de communication a précisé le 28 mars, quatorze États avaient émis une objection formelle, six avaient simplement demandé un délai supplémentaire, l'Égypte et le Libéria s'étaient finalement retirés de la liste des opposants.

Le Nigeria a formulé ses réserves en termes procéduraux, invoquant un vice de forme et le principe de rotation géographique : selon Abuja, le prochain Secrétaire général devrait venir d'Amérique latine et des Caraïbes. L'argument est recevable en droit. Mais qui ne voit pas, derrière cette position juridique, la permanence d'une rivalité hégémonique ouest-africaine ? Le Nigeria ne veut pas qu'un Sénégalais occupe ce poste, tout comme il n'a jamais voulu que Dakar capte la primauté symbolique dans notre espace régional commun.

Et puis il y a eu ce moment que je trouve, personnellement historique : des associations de victimes sénégalaises, regroupées sous l'appellation Familles de martyrs, ont adressé des appels à la communauté internationale pour que Macky Sall ne puisse pas accéder au plus haut poste onusien sans avoir répondu

des morts de 2021 à 2024. Des dizaines de jeunes Sénégalais tués lors des manifestations politiques. La société civile africaine, pour la première fois avec cette visibilité, a pesé sur une candidature diplomatique en invoquant le bilan de gouvernance interne d'un candidat. C'est un précédent que notre monde académique et nos institutions devront intégrer dans leur réflexion sur les normes de légitimité diplomatique.

IV. Ce que tout cela nous apprend et ce que nous devons en faire

Je tire cinq enseignements de cette séquence, que je soumetts à la réflexion de mes collègues, étudiants et partenaires institutionnels.

Premier enseignement. La politique intérieure des États africains se projette désormais directement sur la scène diplomatique continentale. Ce n'est plus seulement les intérêts économiques ou les héritages coloniaux qui fracturent l'unité africaine : c'est aussi la qualité de la gouvernance interne, les transitions politiques, les contentieux entre anciens et nouveaux pouvoirs. Notre diplomatie multilatérale ne peut plus s'isoler de ce que nous sommes chez nous.

Deuxième enseignement. Les procédures institutionnelles de l'UA sont encore trop fragiles pour contenir la souveraineté des États membres. Une procédure silencieuse conçue pour le consensus a exposé les divisions au grand jour. Cela ne signifie pas qu'il faut supprimer le consensus comme méthode, c'est une valeur africaine profonde mais qu'il faut plutôt inventer des mécanismes préalables de concertation politique, pour que la procédure formelle ne soit pas le premier lieu de désaccord.

Troisième enseignement. Le leadership continental africain reste profondément conflictuel. La rivalité entre puissances régionales, Nigeria, Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, n'est pas une anecdote : c'est un obstacle structurel à l'émergence d'une voix africaine cohérente et représentative. Tant que les grandes nations du continent se neutraliseront mutuellement, l'Afrique ne pourra pas peser collectivement dans les négociations globales.

Quatrième enseignement. La légitimité morale est en train de devenir un critère diplomatique à part entière. Je ne dis pas que c'est simple, ni que les critères sont toujours appliqués équitablement. Mais la tendance est là : les organisations de la société civile africaine, de plus en plus connectées, de plus en plus organisées, exercent une pression réelle sur les choix diplomatiques de leurs gouvernements. C'est une évolution que nous devons, au CISPAIX, analyser à défaut de l'accompagner intellectuellement.

Cinquième enseignement. Le maintien de la candidature de Macky Sall malgré l'échec de la procédure UA révèle une réalité que nos manuels de diplomatie tardent à intégrer : un candidat peut exister à l'ONU sans le soutien formel de son continent. Cela ne facilite pas sa trajectoire, il fait face à une compétition internationale sérieuse, avec Michelle Bachelet, Rafael Grossi, Rebeca Grynspan notamment. Mais cela illustre que la diplomatie individuelle des États, et le réseau bilatéral personnel d'un candidat, peuvent compenser partiellement l'absence de soutien régional.

V. Conclusion

Je termine par là où j'ai commencé : cette image d'une salle qui vibrait d'unité, suivie de votes divergents dans les couloirs onusiens. L'Afrique n'a pas à choisir entre l'UA et l'ONU. Elle a besoin d'apprendre à les articuler comme deux instruments complémentaires d'une même stratégie de puissance. Mais pour cela, il faut d'abord s'accorder sur ses propres candidats, ses propres priorités, ses propres lignes rouges dans la gouvernance avant de prétendre en imposer au reste du monde. Ce que la séquence de mars 2026 nous aura au moins offert, c'est une leçon de réalisme sans complaisance. L'Afrique se divise parfois au moment même où elle ambitionne de s'unir. Reconnaître cela lucidement n'est pas une capitulation. C'est le premier pas vers une diplomatie africaine qui cesse d'être réactive pour devenir stratégique. La réforme du Conseil de sécurité cet horizon que nous portons collectivement depuis Ezulwini, ne viendra pas en cadeau des grandes puissances. Elle sera le produit d'une pression africaine cohérente, patiente, coordonnée. Nous n'y sommes pas encore. Mais je refuse de croire que nous ne puissions pas y parvenir.

Dr Abdoul Latif Aïdara

*Directeur général — CISPAX, Centre africain d'intelligence stratégique
Coordinateur de l'UPEACE en Afrique francophone*

Dakar, mars 2026